

# Les salaires dans les entreprises en 2006 : une hausse modérée

Sabine Bessière et Stéphanie Depil,  
département de l'Emploi et des revenus d'activité, Insee

**E**n 2006, dans les entreprises du secteur privé, le salaire mensuel moyen pour un poste à temps complet s'élève à 2 583 euros en brut et 1 941 euros nets de tous prélèvements à la source. Compte tenu de la hausse des prix à la consommation de 1,6 % en 2006, le salaire brut moyen a augmenté de 1 % entre 2005 et 2006 en euros constants et le salaire net de 0,4 %. L'éventail des salaires est peu modifié. L'évolution des salaires nets a été très légèrement positive pour l'ensemble de la hiérarchie salariale. L'écart relatif de salaire moyen entre les femmes et les hommes est stable, les femmes à temps complet touchant un salaire moyen inférieur de 18,9 % à celui des hommes.

En 2006, le salaire brut moyen offert aux salariés à temps complet du secteur privé est de 2 583 euros par mois. Il correspond à un salaire mensuel net de prélèvements à la source de 1 941 euros.

Le salaire mensuel moyen des salariés à temps complet s'accroît en euros courants en 2006 de 2,7 % en brut, et de 2 % en net. La progression du salaire net plus faible que celle du salaire brut s'explique en partie par la hausse de certaines charges sociales en 2006. Les cotisations d'assurance vieillesse ont ainsi augmenté de 0,1 point, l'assurance chômage de 0,04 point et la retraite complémentaire des tranches B et C des cadres de

0,2 point. Mais d'autres éléments peuvent influencer sur l'augmentation des salaires, comme l'épargne salariale. Ainsi, les sommes attribuées aux salariés au titre de la participation ou de l'intéressement lorsque celui-ci n'est pas placé sur un plan d'épargne entreprise, peuvent contribuer à creuser l'écart entre les évolutions des salaires bruts et nets.

En euros constants, c'est-à-dire déduction faite de la hausse des prix à la consommation de 1,6 %, l'évolution du salaire brut moyen pour un poste à temps complet est de 1 % entre 2005 et 2006, et celle du salaire net moyen de 0,4 %. Cette augmentation modérée du salaire net succède à une croissance qui était plus affirmée en 2005 (+ 1 % des salaires nets - *tableau 1*), mais reste néanmoins plus forte qu'entre 2003 et 2004, où les salaires nets avaient stagné.

L'augmentation du salaire moyen n'est que très partiellement liée aux modifications de la structure des qualifications de la main-d'œuvre à temps complet. À répartition des effectifs par sexe, secteur d'activité, tranche d'âge et catégorie socioprofessionnelle inchangée entre 2005 et 2006, la hausse du salaire « à structure constante » et en euros constants serait de 0,8 % pour le salaire brut et de 0,2 % pour le net (*tableau 1*).

## Une amélioration de la conjoncture qui ne profite ni aux employés ni aux ouvriers

En 2006, la croissance économique de la France s'améliore légèrement : le produit

### 1 Évolutions annuelles, en euros constants, des salaires moyens pour les emplois à temps complet

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Salaire brut moyen <sup>1</sup>	0,7	0,2	1,7	0,6	0,9	0,9	0,3	0,6	1,1	1,0
Salaire moyen net de prélèvements	0,9	0,9	1,6	0,5	1,1	0,6	-0,3	0,0	1,0	0,4
Salaire brut moyen à structure constante	0,2	-0,1	1,1	0,0	0,2	0,1	-0,2	0,2	0,9	0,8
Salaire moyen net de prélèvements à structure constante	0,4	0,6	1,0	-0,1	0,4	-0,2	-0,8	-0,4	0,8	0,2
Incidence des effets de structure sur le salaire net <sup>2</sup>	0,5	0,3	0,6	0,6	0,7	0,8	0,5	0,4	0,2	0,2
Pour mémoire : indice des prix à la consommation	1,2	0,7	0,5	1,7	1,7	1,9	2,1	2,1	1,8	1,6

1. Les variations des rémunérations non soumises à cotisations sociales (participation, intéressement) sont prises en compte dans les évolutions du salaire brut moyen seulement à partir de l'évolution 2001/2002.

2. Voir Définitions.

Champ : salariés à temps complet du secteur privé et semi-public.

Source : Insee, DADS.

intérieur brut (PIB) augmente de 2 % en volume après + 1,7 % en 2005. Le chômage baisse depuis début 2006. Parallèlement, l'emploi salarié augmente : 229 000 emplois sont créés en 2006 dans le secteur concurrentiel, grâce notamment à l'accélération des créations d'emplois dans les secteurs marchands. Cette croissance est portée essentiellement par la construction et les services, alors que l'emploi continue de baisser dans l'industrie.

Malgré ce contexte relativement favorable, le salaire net moyen des ouvriers a légèrement diminué après prise en compte de la hausse des prix à la consommation (- 0,2 %), et celui des employés stagne (tableau 2). Pour ces deux catégories de salariés, c'est dans le secteur des services opérationnels, notamment l'intérim, les activités de nettoyage et de surveillance, que les évolutions ont été les plus faibles.

En 2006, le Smic net a en effet augmenté plus modérément que lors des deux années précédentes. Le dispositif prévu par la loi « Fillon » de convergence des salaires horaires correspondant au Smic et des garanties mensuelles de rémunération (GMR) a pris fin en juillet 2005. La forte augmentation du Smic en juillet 2005 (+ 5,5 %) combinée à l'effet de la revalorisation de 3 % au 1<sup>er</sup> juillet 2006 s'est traduite par une hausse du Smic en moyenne annuelle de 4,2 % en brut et de 4,0 % en net. Compte tenu de la hausse des prix, le Smic net n'a progressé que de 2,4 % en euros constants entre 2005 et 2006, contre 3,5 % entre 2004 et 2005.

## Des salaires mieux orientés pour les cadres et les professions intermédiaires

En revanche, les cadres et les professions intermédiaires bénéficient d'évolutions de salaires plus favorables (+ 0,5 % en euros constants pour le salaire net). Pour les cadres, c'est dans les secteurs de la finance et de la construction que les progressions sont les plus fortes. Les professions intermédiaires bénéficient de hausses substantielles dans les activités des transports et de la construction.

Par ailleurs, en 2006, le salaire horaire net a progressé plus fortement pour les temps non complets (+ 1,1 % en euros

## 2 Salaires mensuels et horaires moyens et répartition des effectifs selon le sexe et la catégorie socioprofessionnelle

	Salaires bruts			Salaires nets de tous prélèvements			Répartition des effectifs (%)	
	2005 (euros courants)	2006 (euros courants)	Évolution en euros constants (%)	2005 (euros courants)	2006 (euros courants)	Évolution en euros constants (%)	2005	2006
<b>SALAIRES MENSUELS DES POSTES À TEMPS COMPLET (et effectifs en années-travail)</b>								
<b>Ensemble</b>	<b>2516</b>	<b>2583</b>	<b>1,0</b>	<b>1903</b>	<b>1941</b>	<b>0,4</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Cadres <sup>1</sup>	5051	5174	0,8	3777	3855	0,5	16,2	16,3
Prof. interm.	2552	2627	1,3	1926	1966	0,5	24,8	24,5
Employés	1751	1791	0,7	1340	1361	0,0	22,9	22,8
Ouvriers	1839	1884	0,8	1403	1423	- 0,2	36,0	36,3
<b>Hommes</b>	<b>2690</b>	<b>2759</b>	<b>0,9</b>	<b>2036</b>	<b>2076</b>	<b>0,3</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Cadres <sup>1</sup>	5367	5505	0,9	4018	4112	0,7	18,3	18,3
Prof. interm.	2676	2754	1,3	2023	2066	0,5	22,8	22,6
Employés	1809	1849	0,6	1398	1416	- 0,3	11,3	11,2
Ouvriers	1882	1931	1,0	1436	1457	- 0,1	47,6	47,9
<b>Femmes</b>	<b>2187</b>	<b>2251</b>	<b>1,3</b>	<b>1650</b>	<b>1686</b>	<b>0,6</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Cadres <sup>1</sup>	4174	4282	1,0	3105	3161	0,2	12,3	12,7
Prof. interm.	2369	2437	1,2	1780	1817	0,5	28,5	28,2
Employés	1723	1764	0,7	1312	1336	0,2	44,7	44,6
Ouvriers	1577	1598	- 0,3	1204	1211	- 1,0	14,5	14,6
<b>Smic (151,67 h)</b>	<b>1 186</b>	<b>1 236</b>	<b>2,6</b>	<b>933</b>	<b>970</b>	<b>2,4</b>	-	-
<b>SALAIRES HORAIRES (et effectifs en nombre d'heures travaillées)</b>								
<b>Salariés à temps complet</b>								
Hommes	17,39	17,86	1,1	13,16	13,43	0,4	65,8	65,8
Femmes	14,43	14,87	1,4	10,89	11,14	0,7	34,2	34,2
<b>Ensemble</b>	<b>16,38</b>	<b>16,84</b>	<b>1,2</b>	<b>12,39</b>	<b>12,65</b>	<b>0,5</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Cadres <sup>1</sup>	32,25	33,03	0,8	24,11	24,61	0,5	16,5	16,7
Prof. interm.	16,60	17,08	1,2	12,53	12,78	0,5	24,8	24,6
Employés	11,52	11,80	0,8	8,82	8,97	0,1	22,7	22,6
Ouvriers	12,00	12,33	1,2	9,15	9,31	0,1	35,9	36,1
<b>Salariés à temps non complet</b>								
Hommes	15,47	16,21	3,1	11,82	12,34	2,8	32,9	30,4
Femmes	12,59	13,03	1,9	9,52	9,78	1,1	67,1	69,6
<b>Ensemble</b>	<b>13,54</b>	<b>14,00</b>	<b>1,8</b>	<b>10,28</b>	<b>10,56</b>	<b>1,1</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Cadres <sup>1</sup>	28,63	28,90	- 0,6	21,38	21,47	- 1,2	11,0	11,4
Prof. interm.	15,88	16,33	1,2	12,02	12,32	0,8	17,7	18,5
Employés	10,48	10,96	2,9	7,98	8,16	0,6	46,0	48,1
Ouvriers	10,94	11,16	0,3	8,42	8,56	0,0	25,3	22,0
<b>Smic</b>	<b>7,82</b>	<b>8,15</b>	<b>2,6</b>	<b>6,15</b>	<b>6,40</b>	<b>2,4</b>	-	-

1. Y compris chefs d'entreprise salariés.

Champ : salariés du secteur privé et semi-public.

Source : Insee, DADS.

## 3 Distribution des salaires mensuels nets de tous prélèvements

en euros courants

Déciles	Ensemble		Hommes		Femmes	
	2005	2006	2005	2006	2005	2006
D1	1 040	1 060	1080	1 099	985	1 005
D2	1 162	1 186	1210	1 232	1 094	1 119
D3	1 272	1 297	1328	1 353	1 186	1 211
D4	1 391	1 417	1454	1 480	1 285	1 311
<b>Médiane</b>	<b>1 529</b>	<b>1 555</b>	<b>1598</b>	<b>1 625</b>	<b>1 403</b>	<b>1 429</b>
D6	1 699	1 727	1781	1 809	1 552	1 579
D7	1 926	1 957	2036	2 067	1 745	1 776
D8	2 286	2 324	2449	2 487	2 011	2 051
D9	3 032	3 084	3312	3 363	2 528	2 585
<b>D9/D1</b>	<b>2,9</b>	<b>2,9</b>	<b>3,1</b>	<b>3,1</b>	<b>2,6</b>	<b>2,6</b>

Lecture : en 2006, 10 % des salariés à temps complet du secteur privé et semi-public gagnent un salaire mensuel net inférieur à 1 060 euros, 20 % un salaire inférieur à 1 186 euros.

Champ : salariés à temps complet du secteur privé et semi-public.

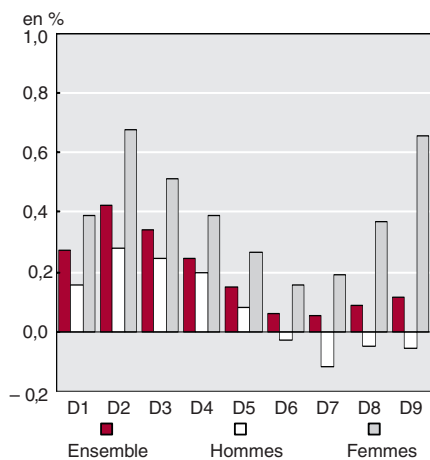
Source : Insee, DADS.

constants) que pour les temps complets. Pour les premiers, il s'élève à 10,6 euros en moyenne, contre 12,7 euros pour les temps complets (*tableau 2*). L'augmentation des salaires horaires des professions intermédiaires et des employés à temps non complet a en effet été plus soutenue. En revanche, le salaire net horaire moyen des cadres à temps non complet baisse en euros constants (-1,2 %), sous l'effet notamment d'une

réduction de la part des temps non complets dans le secteur du conseil et de l'assistance.

Les hommes, qui n'occupent que 30 % des emplois à temps non complet, ont eu une augmentation moyenne plus forte que les femmes. Cela s'explique par la hausse des salaires des professions intermédiaires et par la diminution de la part des ouvriers, généralement moins bien rémunérés.

## ① Évolution en euros constants des déciles de salaires mensuels nets entre 2005 et 2006



Lecture : le premier décile, niveau en dessous duquel se situe 10 % des salaires les plus bas, a augmenté de 0,3 % entre 2005 et 2006 en euros constants.

Champ : salariés à temps complet du secteur privé et semi-public.

Source : Insee, DADS.

## Un éventail des salaires inchangé

En 2006, 10 % des salariés à temps complet ont gagné un salaire net mensuel inférieur à 1 060 euros. À l'autre bout de l'échelle, 10 % disposent de plus de 3 084 euros par mois. La médiane, qui partage les salariés à temps complet en deux groupes d'effectifs égaux, s'établit à 1 555 euros par mois. Par rapport à 2005, l'éventail des salaires reste stable, avec un rapport de 2,9 entre le 1<sup>er</sup> et le 9<sup>e</sup> décile (*tableau 3*).

Chacun des déciles connaît une faible hausse, entre 0,1 % et 0,4 % en euros constants (*graphique 1*). C'est le deuxième décile, le niveau en dessous duquel se situent 20 % des salaires les plus bas, qui connaît la plus forte hausse (+ 0,4 %).

L'écart salarial entre hommes et femmes reste inchangé : une salariée à temps complet gagne en moyenne 18,9 % de

moins qu'un homme dans le même cas. Le salaire net des femmes augmente légèrement plus que celui des hommes (+ 0,6 % contre + 0,3 % en euros constants), mais pas suffisamment pour réduire l'écart. Les salaires des hommes restent davantage dispersés que ceux des femmes, les rapports inter-déciles valant respectivement 3,1 et 2,6. L'éventail des salaires féminins reste stable, même si le dernier décile des salaires des femmes a progressé de 0,7 % (*graphique 1*).

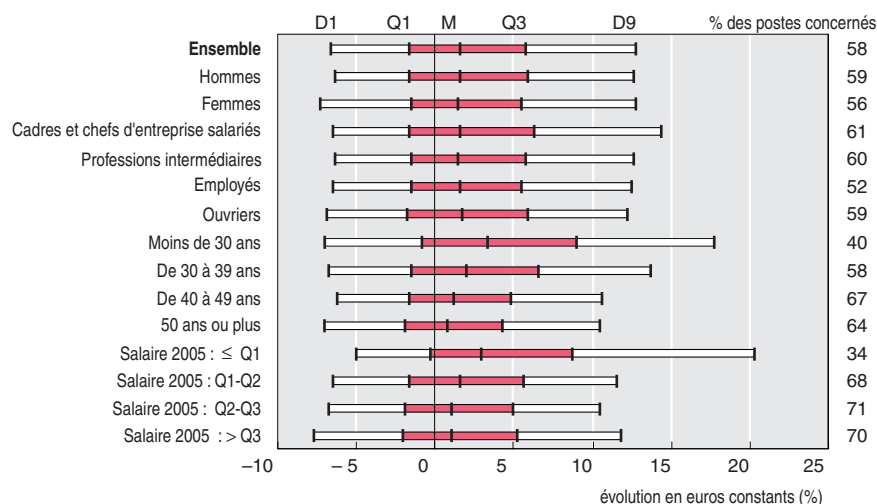
## Les évolutions salariales sont dispersées

Les augmentations de salaires sont plus élevées en moyenne pour les salariés n'ayant pas changé de poste durant les deux dernières années. Ainsi, les salariés à temps complet ayant travaillé l'ensemble des deux années 2005 et 2006 dans le même établissement (les « permanents-permanents ») ont un salaire net moyen qui augmente de 2,7 % en euros constants (contre + 0,4 % pour l'ensemble des salariés à temps complet). Pour la moitié d'entre eux, la hausse de salaire est supérieure à 1,6 % en euros constants (*graphique 2*).

Pour les permanents-permanents, deux facteurs influencent fortement l'évolution du salaire : l'âge et la position dans la hiérarchie salariale. En effet, c'est en début de carrière que les progressions salariales sont les plus fortes mais aussi que les salaires sont les plus faibles ; par ailleurs, les salariés les moins bien payés bénéficient les premiers de la hausse des salaires minimaux qui se diffuse surtout dans le bas de la hiérarchie salariale : 73 % des « permanents-permanents » au-dessous du 1<sup>er</sup> quartile connaissent une amélioration en termes réels de leur salaire, contre 59 % seulement de ceux au-dessus du dernier quartile. En revanche, l'évolution du salaire des « permanents-permanents » varie peu en fonction de la catégorie socioprofessionnelle ou du secteur d'activité.

Compte tenu de l'importance des mouvements de main-d'œuvre dans le secteur privé, les « permanents-permanents » ne représentent que 58 % des postes à temps complet et seulement 34 % des postes correspondant à un salaire inférieur au 1<sup>er</sup> quartile (Q1). Ces proportions sont toutefois en augmentation par rapport à 2005. Les autres salariés arrivent

## ② Distribution des évolutions salariales entre 2005 et 2006 (en euros constants) des salariés « permanents-permanents » selon leurs caractéristiques en 2005



Champ : salariés à temps complet du secteur privé et semi-public.

Lecture : pour chaque catégorie on a porté le 1<sup>er</sup> et le dernier décile, le 1<sup>er</sup> et le dernier quartile ainsi que la médiane de la distribution des évolutions.

Parmi les permanents-permanents (*définitions*) dont le salaire en 2005 était inférieur au 1<sup>er</sup> quartile, 50 % ont vu leur salaire net augmenter d'au moins 2,9 % en euros constants, 10 % ont vu leur salaire augmenter de plus de 20,3 %.

Parmi les postes à temps complet occupés en 2005 par des salariés dont le salaire était inférieur au 1<sup>er</sup> quartile, 34 % le sont par des « permanents-permanents » en 2005 et 2006.

Source : Insee, DADS.

ou quittent leur poste en cours d'année. Ces salariés les plus mobiles sont plus jeunes (35 % ont moins de 30 ans, contre 15 % seulement des « permanents-permanents ») et travaillent souvent dans les services opérationnels et l'hôtellerie-restauration.

## Sources

Les salaires annuels et les effectifs sont connus grâce aux DADS (déclarations annuelles de données sociales) que les entreprises adressent à l'administration. Tous les salariés, présents ou non toute l'année, sont concernés, à l'exception des personnels des services domestiques et des agents de la fonction publique d'État. L'exploitation des DADS ayant permis de donner les informations présentées ici exclut cependant les salariés du secteur agricole, les agents des collectivités territoriales et des hôpitaux publics, ainsi que les apprentis, les stagiaires et les titulaires d'emplois aidés.

Les résultats sont issus d'un sondage au 1/12 des déclarations de 2005 et 2006. Pour l'année 2006, le fichier exploité est semi-définitif et exhaustif sauf pour le calcul des statistiques désagrégées par catégorie socioprofessionnelle (cette dernière variable faisant l'objet d'un codage spécifique dans le sondage au 1/12).

## Définitions

Le **salair brut** correspond à l'intégralité des sommes perçues par le salarié au titre

de son contrat de travail, avant toute déduction de cotisations obligatoires. Il intègre l'intéressement, ainsi que les participations au moment de leur versement.

Le **salair net** est calculé à partir du salair net fiscal disponible dans la DADS. Il est net de toutes cotisations sociales, y compris CSG (contribution sociale généralisée) et CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale). Il ne comprend pas la participation (qui n'est pas imposable).

Pour les salariés à temps complet, les **effectifs** sont convertis en années-travail au prorata de leur durée de présence. Les salaires sont rapportés à cette durée pour le calcul des moyennes. Par exemple, un salarié ayant occupé un poste donné durant six mois et ayant perçu 10 000 euros compte pour 0,5 « année-travail » rémunérée 20 000 euros par an. Les **moyennes** sont obtenues en pondérant les salaires annualisés par la durée de présence.

Les évolutions **en euros constants** (ou en termes réels) sont calculées en tenant compte de la progression de l'indice des prix à la consommation (y compris tabac) de l'ensemble des ménages, qui a augmenté, en moyenne annuelle, de 1,6 % en 2006.

L'évolution du salair moyen peut être décomposée en un **effet de structure** et une évolution à structure constante. L'évolution à **structure constante** est obtenue en calculant l'évolution du salair moyen sans modification des effectifs des groupes homogènes qui ont été distingués, selon les variables suivantes : sexe, tranche d'âge, catégorie socioprofessionnelle et secteur d'activité. L'effet de structure est ensuite calculé par différence entre l'évolution du salair moyen et l'évolution à structure constante. Il ne mesure cependant qu'imparfaitement l'impact sur les

salaires des modifications fines de la structure des qualifications de la population salariée, dans la mesure notamment où les ouvriers, comme les employés, ne sont pas distingués selon leur qualification.

Cet effet est lui-même la résultante de deux facteurs : les changements de groupe des personnes présentes les deux années (le plus souvent suite à des promotions) et les mouvements d'entrée et de sortie (embauches ou départs). L'effet constaté de ces entrées et sorties est, la plupart du temps, négatif : en effet les entrants sont en moyenne plus jeunes que les partants et leurs rémunérations sont en général moins élevées.

Les permanents-permanents sont ici définis comme les salariés qui travaillent à temps complet deux années consécutives complètes (24 mois) dans le même établissement. Ils ne constituent qu'un sous-ensemble de la main-d'œuvre salariée.

## Bibliographie

« Les salaires en France », *Insee Références*, édition 2007, novembre 2007.

« Les salaires dans l'industrie, le commerce et les services en 2005 », S. Depil, *Insee Résultats*, série Société, n° 72, novembre 2007.

« Les salaires dans les entreprises en 2005 », S. Bessière, S. Depil, *Insee Première* n° 1147, juillet 2007.

« La rémunération des salariés des entreprises en 2005 », Jean-Baptiste Berry, Nicolas Bignon, *Premières informations, premières synthèses* n° 27.1, juillet 2007, Dares.

INSEE PREMIÈRE figure dès sa parution sur le site Internet de l'Insee : [www.insee.fr](http://www.insee.fr) (rubrique Publications)  
Vous pouvez vous abonner gratuitement aux avis de parution dans <http://www.insee.fr/fr/ppp/abonnement/abonnement.asp>

## BULLETIN D'ABONNEMENT A INSEE PREMIERE

À RETOURNER À : INSEE/CNGP, Service Abonnement - B.P. 402 - 80004 Amiens CEDEX 1  
Tél. : 03 22 97 31 70 Fax : 03 22 97 31 73

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIÈRE - Tarif 2008

Abonnement annuel :  74 € (France)  92 € (Étranger)

Nom ou raison sociale : \_\_\_\_\_ Activité : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_

Ci-joint mon règlement en Euros par chèque à l'ordre de l'INSEE : \_\_\_\_\_ €.

Date : \_\_\_\_\_ Signature

Direction Générale :  
18, Bd Adolphe-Pinard  
75675 Paris cedex 14  
Directeur de la publication :  
Jean-Philippe Cotis  
Rédacteur en chef :  
Daniel Temam  
Rédacteurs :  
C. Dulon, A.-C. Morin,  
T. Méot, C. Pfister  
Maquette : C. Kohler  
Code Sage IP081174  
ISSN 0997 - 3192  
© INSEE 2008

